

## La conduite des matériels viticoles

### ► Le transport de personnes en remorques agricoles

- Le conducteur doit être âgé de 18 ans au minimum
- Les sièges doivent être fixes et aménagés (30 cm du sol, 40 cm de large, dossier de 50 cm)
- Il doit y avoir une remorque UNIQUE fermée sur ses 4 côtés et équipée d'un moyen d'accès

### ► La conduite de quad

HOMOLOGATION AU TITRE DU CODE DE LA ROUTE	QUAD'RICYCLES LOURDS À MOTEUR	MACHINE AGRICOLE AUTOMOTRICE
Caractéristiques	Puissance maxi 15 kw (20ch) Vitesse maxi Code de la route	- 40km/h ou 25km/h selon réception
	Plaques D'immatriculation	D'immatriculation et d'exploitation si attaché à 1 EA, 1 CUMA ou 1 ETA
	Dispositifs obligatoires Phares, rétroviseurs, antivol	Phares, rétroviseurs, gyrophare
	Place(s) assise(s) 1 ou 2 selon la carte grise	1
Conduite sur voies publiques et privées	Age minimum 16 ans	
	Permis de conduire B1 (A ou B par équivalence)	Dispensé si attaché à 1 EA, 1 CUMA ou 1 ETA Sinon B1
	Équipement Casque obligatoire	Casque recommandé
	Documents Permis de conduite, carte grise & certificat d'assurance	Certificat d'assurance Pièce d'identité

### ► Ce guide vous est proposé par :

- La Mutualité Sociale Agricole de la Gironde (MSA)
- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Gironde (FDSEA)
- La Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Gironde (CPHSCT)
- La Fédération Départementale des CUMA de la Gironde (FDCUMA)
- Les Entrepreneurs du Territoire de la Gironde (EDT)
- La Fédération des Coopératives Viticoles d'Aquitaine (FCVA)
- GROUPAMA Centre Atlantique (GCA)
- Le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Gironde (EDSR)



## La conduite des matériels viticoles



## Les bonnes pratiques

## La conduite des matériels viticoles

### ► Le transport de personnes dans un véhicule utilitaire

CODE DU TRAVAIL		CODE DE LA ROUTE	
Âge	Formation / Autorisation	Permis	Vitesse
18 ans	Formation : OUI	Permis B Maxi 8 personnes transportées  Permis D Supérieur à 8 personnes transportées	Code de la route



Tous les véhicules autorisés à la vente sont équipés d'autant de systèmes de retenue (ceintures de sécurité) que de places précisées sur la carte grise.

Le dépassement du nombre de personnes transportées et le non port de la ceinture de sécurité (si présente) engagent les responsabilités civiles et pénales du propriétaire du véhicule ET du chauffeur.



## ► La conduite de tracteur agricole avec arceau de sécurité

CODE DU TRAVAIL		CODE DE LA ROUTE		
Âge	Formation / Autorisation	Type de véhicule	Permis	Vitesse
16 ans (cas général)		<ul style="list-style-type: none"> <li>tracteur seul</li> <li>tracteur + matériel agricole de largeur inférieure à 2,50 m</li> </ul>	NON si 2 conditions sont respectées : - attaché à une exploitation, ETA ou CUMA - utilisé à des fins agricoles	Tracteur seul : 30 ou 40 km/h selon la réception
18 ans si attelé d'une machine à fonctions ou mouvements multiples (ex : prise de force)	Formation : OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>matériel de largeur supérieure à 2,50 m</li> <li>ou plusieurs remorques</li> <li>ou remorque transportant du personnel</li> </ul>	OUI dans les autres cas	Tracteur + remorque : 25 km/h

## ► La conduite de machine automotrice ex : machine à vendanger

CODE DU TRAVAIL		CODE DE LA ROUTE		
Âge	Formation / Autorisation	Type de véhicule	Permis	Vitesse
18 ans (machine à fonctions ou mouvements multiples)	Formation : OUI	<ul style="list-style-type: none"> <li>matériel de largeur supérieure à 2,50 m</li> <li>ou plusieurs remorques</li> <li>ou remorque transportant du personnel</li> </ul>	NON si 2 conditions sont respectées : - attaché à une exploitation, ETA ou CUMA - utilisé à des fins agricoles OUI dans les autres cas	25 km/h

## La conduite des matériels viticoles

La conduite de matériel roulant est une des premières sources d'accidents de travail mortels (renversement, collision...). Ces accidents sont d'autant plus nombreux durant les périodes de vendanges. Le personnel doit être formé et autorisé par l'employeur à conduire ce matériel. Ce personnel veille à sa sécurité et à celle des autres usagers. Il est responsable du matériel qui lui est confié. Il doit respecter le Code de la route et les consignes qui lui sont données sous peine de sanction pénale.

### ► Les règles générales

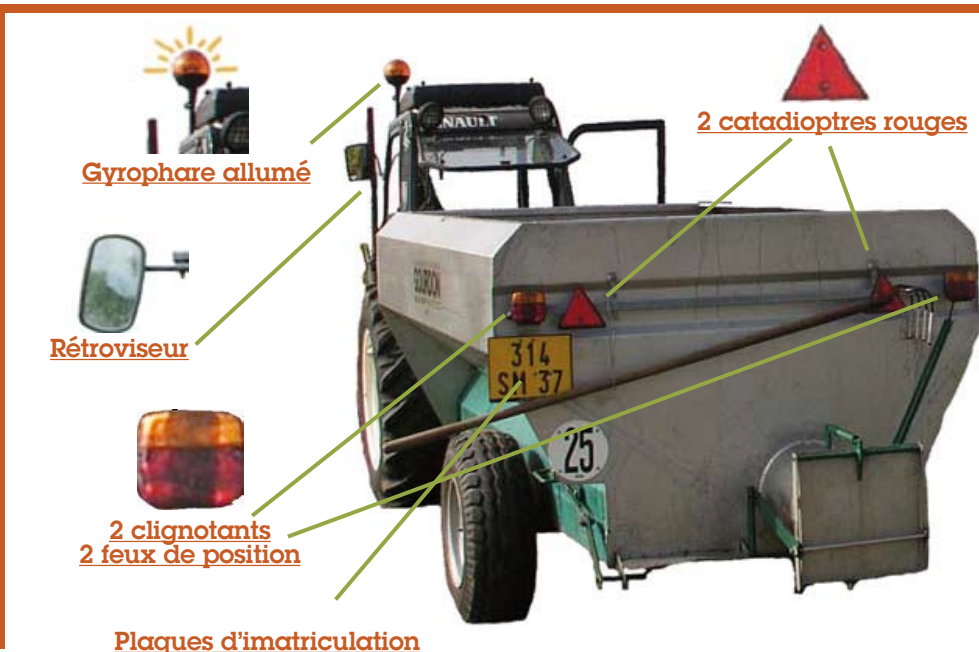
Le conducteur doit s'assurer de l'état et du bon fonctionnement du matériel. Sur route, il doit rouler en possession de la carte grise (ou copie), d'un certificat de conformité, de l'attestation d'assurance et du permis de conduire (si nécessaire).

### ► Les bonnes pratiques

- Adapter sa vitesse
- Ne pas trop charger les bennes
- Essayer de se garer dès que possible et en fonction de la gêne occasionnée
- Adapter ses horaires afin d'éviter les heures de pointe sur les axes principaux
- Prévoir une zone de stationnement pour les véhicules des vendangeurs

## La conduite des matériels viticoles

### ► Les organes de sécurité, l'éclairage, la signalisation



### ► La santé sécurité du conducteur



CARACTÉRISTIQUES	GROUPE A	GROUPE B
LARGEUR en mètre (l) LONGUEUR en mètre (L) MASSE (M)	2,55 < l ≤ 3,5 Limites Cdr* < L ≤ 22 Limites du Code de la route	3,5 < l ≤ 4,5 22 < L ≤ 25 Limites du Code de la route
VITESSE en km/h	25 ou 40 km/h selon réception des véhicules	25 km/h
ÉCLAIRAGE	1 ou 2 gyrophares allumés Feux de croisement allumés	
SIGNALISATION	Signalisation standard du Code de la route	
ACCOMPAGNEMENT	Pas d'accompagnement	Panneau convoi agricole Panneau de classe I
SIGNALISATION des véhicules d'accompagnement		Voiture particulière ou camionnette, sans remorque  Feux de croisement allumés 1 ou 2 gyrophares Panneau agricole

## SIGNALÉTIQUE DES CONVOIS DU GROUPE A

Par la longueur		Par la largeur
Outils portés arrière	Outils portés avant	
Si dépassement de 1 à 4 m inclus 3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux et 1 à l'arrière Catadioptrés latéraux	Si dépassement de 4 à 7 m inclus 5 panneaux rouge et blanc : 4 latéraux et 1 à l'arrière Catadioptrés latéraux	Si dépassement de 1 à 4 m inclus 3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux et 1 à l'avant Catadioptrés latéraux
		4 panneaux rouge et blanc ou 4 feux d'emcombrement